## République française Département de la LOZERE Commune de VENTALON EN CEVENNES

## Séance du mardi 05 avril 2022

Date de la convocation: 29/03/2022

Membres en exercice: 15

L'an deux mille vingt-deux et le cinq avril, le conseil municipal de la commune

Présents: 11

de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de

Votants: 12

Pierre-Emmanuel DAUTRY.

Nbr. vote pour: 12 Nbr. vote contre: 0 Nbr. abstentions: 0

Présents: Camille LECAT, Hervé PELLECUER, Loïc JEANJEAN,

Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel SAIZ, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE, Siméon LEFEBVRE, Martin WATERKEYN, Olivier CHARTON

Représentés: Jean-Claude DAUTRY

Excusés:

Absents: Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Adrien RICARD

Secrétaire de séance: Martin WATERKEYN

## Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2021 - Budget AEP Ventalon en Cévennes - DE\_2022\_026

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DAUTRY Pierre-Emmanuel,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 du budget AEP,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 7 846.97

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2 743.02
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	5 103.95
Résultat cumulé au 31/12/2021	7 846.97
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	7 846.97
Afffectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	8
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté <sub>ll</sub> (report à nouveau - créditeur - lg 002)	7 846.97
B. DEFICIE AU SAL12/2031AC	
Contrôle de légalité  Date de réception de l'AR: 14/04/2022 048-200058410-20220405-DE_2022_026-DE	1

Fait et délibéré à Ventalon en Cévennes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY



RF SOUS PREFECTURE DE FLORAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/04/2022
048-200058410-20220405-DE\_2022\_026-DE